



## MODALITES DE RENOUELEMENT DE L'INSCRIPTION

Je soussigné(e) ..... certifie avoir été informé(e) que  
la présente inscription :

<sup>(1)</sup>  me concernant

<sup>(1)</sup>  concernant M..... doit être renouvelée tous les  
trois mois, faute de quoi elle sera annulée.

Je m'engage à vous prévenir si je décidais éventuellement d'annuler  
cette inscription.

Fait à ....., le .....

Nom du signataire .....

Signature

<sup>(1)</sup> **Mettre une croix dans la case concernée**

### CADRE RESERVE AU SERVICE POUR MISE A JOUR

Date de renouvellement : .....

.....

.....

.....

Observations éventuelles :

.....  
.....  
.....  
.....

## AIDES FINANCIERES AUX PERSONNES AGEES EN ETABLISSEMENT

<b>ALLOCATION DE LOGEMENT</b>	<b>AIDE SOCIALE</b>
<p><b>CONDITIONS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les ressources personnelles de la personne hébergée</li><li>✓ La chambre (nombre de personnes, superficie)</li></ul> <p><b>FORMALITES</b></p> <p>Imprimé de demande à retirer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Soit au bureau des admissions de l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire</li><li>✓ Ou à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)</li><li>✓ Ou à la Mutualité Sociale Agricole (MSA)</li></ul> <p><b>INSTRUCTION DE LA DEMANDE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Caisse d'Allocations Familiales ou Mutualité Sociale Agricole.</li></ul>	<p><b>CONDITIONS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les ressources et les biens de la personne hébergée</li><li>✓ Les ressources des obligés alimentaires (conjoint, enfants, gendres, belles filles)</li></ul> <p><b>FORMALITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Demande à faire au bureau des admissions</li><li>✓ Constitution d'un dossier au bureau d'aide sociale de la Mairie du domicile de la personne âgée.</li></ul> <p><b>INSTRUCTION DE LA DEMANDE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les services du Conseil Général – Direction Générale Adjointe Solidarité (DGSA)</li></ul> <p><b>ATTRIBUTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Par la commission cantonale d'admission à l'aide sociale</li></ul> <p><b>PARTICULARITE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Possible participation financière des obligés alimentaires</li><li>✓ L'aide sociale a un caractère d'avances :<ul style="list-style-type: none"><li>☛ Récupération totale ou partielle sur la succession</li><li>☛ Hypothèque des biens de la personne âgée</li></ul></li></ul>

### QUELQUES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Si la personne a été reconnue inapte au travail et a bénéficié d'une pension d'invalidité, se renseigner auprès du Service de la Sécurité Sociale pour l'éventuelle attribution de la majoration pour tierce personne.

### FISCALITE :

-  -Les frais d'hébergement en EHPAD et SLD redéfini ouvrent droit à une réduction d'impôt pour les personnes de plus de 70 ans. Se renseigner au Centre des Impôts.
-  -La carte d'invalidité procure certains avantages fiscaux. Dossier à constituer à la Mairie, la MDPH.